

MAIRIE
DE
CHILLEURS AUX BOIS
LOIRET
45170

Téléphone 02 38 39 87 06

Télécopie 02 38 39 28 01

e.mail : mairie@chilleursauxbois.fr

Nombre de Conseillers :

en exercice : 16

présents : 12

votants : 16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à 21 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LEGRAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2017

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.LOISEAU, C.BARBIER, C.DEGUIL, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : B.TARRON représenté par JC. BOUDIN, P.THAUREAUX DE LEVARE représenté par S.BOUDIN, I.PROSSER représenté par C.BARBIER, C.LORENTZ représentée par G.LEGRAND.

Secrétaire de séance : P.COLMAN

DÉLIBÉRATION n° 4

OBJET :

Tarifs

Service de l'Eau

à compter du 1^{er} août 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de réactualisation des différents tarifs du Service de l'Eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré /

Décide de réviser les tarifs **à compter du 1^{er} août 2017** :

Fixe les barèmes suivants :

- Prix du m³ d'eau : 1,11 € H.T.

- Forfait annuel de location de compteur :

Ø 15	=	16,20 € H.T.
Ø 20	=	20,76 € H.T.
Ø 25	=	39,84 € H.T.
Ø 32	=	46,44 € H.T.
Ø 40	=	56,64 € H.T.
Ø 50	=	68,28 € H.T.

- Frais d'installation de nouveau compteur établi au coût réel.

- Frais d'accès au réseau à appliquer pour les demandes de raccordement

Maison individuelle = 420,00 € H.T

Logement locatif = 620,00 € H.T

Habitations dont le réseau d'eau potable et le branchement ont été réalisés par un lotisseur ou un aménageur = 300,00 € H.T.

Ce forfait comprend la fourniture et l'installation du compteur d'eau dans la borne de comptage en attente ainsi que les frais administratifs liés à cette demande.

- **Frais d'intervention sur branchement**

Pour fermeture	40,00 € H.T
Pour ouverture	40,00 € H.T

- **Frais de comptage (de relève) sur terrain desservi par le réseau d'eau établi au coût réel**

Ainsi délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire
Gérard LEGRAND